

CONDITION DE PARTICIPATION

Concours « La Cour des Petits / Les Tendances d'Emma »

1. Le blog *La Cour des Petits* organise un concours nommé « Décorer une boîte en bois avec Les tendances d'Emma » se tenant du 18 au 25 février 2015, sans obligation d'achat.
2. La participation au concours est strictement personnelle et engage au respect des règles citées dans ce présent règlement.
3. Ce concours est ouvert à tous, et n'est pas uniquement réservé aux résidents Français.
4. Le concours n'est pas ouvert aux employés des *Tendances d'Emma* ou aux membres de l'organisation du blog *La Cour des Petits*.
5. Un seul participant est autorisé par foyer.
6. Pour participer au concours, l'internaute doit se rendre à l'adresse suivante : <http://www.lacourdespetits.com/decorer-boite-bois-tendances-emma>. Il doit ensuite laisser un commentaire sous l'article, selon les termes du concours.
7. Tout moyen de participation autre que ceux permis par le concours ne seront pas pris en compte (e-mail ou autre).
8. Les personnes éligibles aux gains sont désignées parmi les personnes ayant laissé un commentaire respectant les conditions de participation (choix de la matière des lingettes, champ e-mail correctement renseigné). Ensuite un tirage au sort sera effectué par un membre de l'organisation et désignera les 2 gagnants.
9. La date de clôture du concours est définie par les organisateurs et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.
10. Si vous êtes l'un des gagnants, un des membres de l'organisation vous contactera par e-mail à la fin du concours.
11. Voici la liste des lots en jeu :

- 2 kits Eco Belle Bois *Les Tendances d'Emma*

12. Le prix ne peut être transféré à une autre personne.

13. Le lot n'est ni échangeable ni remboursable.

14. Si l'un des gains n'est pas disponible, l'organisateur se réserve le droit de le substituer par un gain de la même valeur.

15. Toute information incomplète ou erronée fera l'objet d'une disqualification immédiate.

16. Le concours est mis en place par *La Cour des Petits* et *Les Tendances d'Emma*.

17. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement si une condition imprévue les y oblige.

18. Les lots des gagnants seront envoyés dans un délai d'un mois suivant la fin du concours. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement du colis par le transporteur.